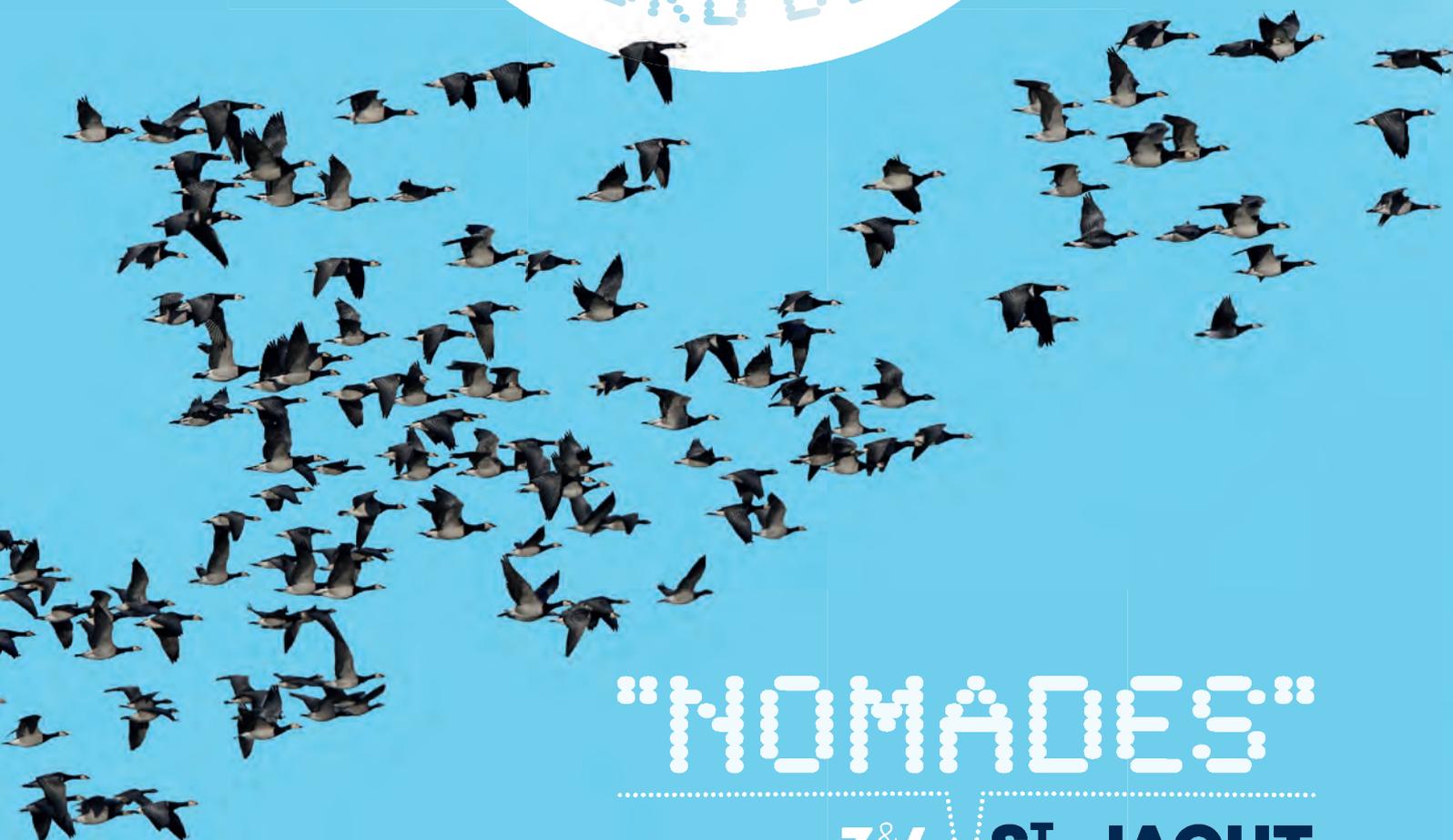




PRESQU'ILE EN
POESIE PRESENTE

ITINÉRAIRE POÉTIQUE
EN
AU
BORD DE MER

la
HOULE
des **MOTS**



"NOMADES"

^ 3&4
AOÛT 2018 ST-JACUT
DE-LA-MER

presquileenpoesie.org



sommaire

- 02 ► Actualité
- 03 ► Mot de madame le maire
- 04 ► Les conseils des 29 mars 2018, 26 avril 2018 et 24 mai 2018
- 07 ► Informations communales
- 13 ► Informations intercommunales
- 14 ► Informations diverses
- 16 ► Notre école
- 20 ► Vie associative
- 22 ► Culture
- 25 ► Environnement
- 27 ► Tribune libre
- 28 ► Mémo



Le Jaguen

- Tirage : 1000 exemplaires
- Imprimé sur papier recyclé
- Directrice de la publication : C. Emberson, maire
- Responsable de la publication : D. Delage, adjointe
- Coordination : L. Allain, secrétaire
- Conception, maquette et traitement photo : A Junguené, Impri'Média
- Crédits photos : Chloé Berteaux, Grégory Berteaux, Gwen Bouédec, Claire Emberson, Denis Lecorguillé, Patrick Lorgeré, Amaury Louvet, Clarisse Renouard, Jacques Roux, Aurélie Saillard, Wilfrid Serizay, Eric Thiéblemont
- Impression : Impri'Média
Impasse de la Rabine Verte
22100 Saint-Samson-sur-Rance

Un changement au niveau du personnel communal.

Monsieur Chesnel a pris sa retraite fin juin 2018, après de nombreuses années au service de la commune, d'abord au camping puis en tant que secrétaire général de mairie. Je le remercie vivement pour son implication dans la vie communale.

J'ai le plaisir d'annoncer que Monsieur Nicolas Hamon, qui a été notre comptable depuis 8 ans, va prendre le relais en tant que secrétaire général de mairie. Je lui souhaite bienvenue dans son nouveau rôle.

Entretien des trottoirs

J'ai souvent évoqué l'impact du changement climatique. Les pluies d'orage exceptionnelles du 9 juin 2018, quand près de 80 mm se sont abattus sur St Jacut en 12 heures, ont démontré la nécessité de bonne gestion des eaux de pluie. Plusieurs caves ont été inondées. C'est une expérience terrible de voir l'eau rentrer dans sa maison ou son bien flotter dans 50cm d'eau. Depuis de nombreuses années la commune se penche sur ce problème. Des travaux ont été réalisés Grande rue, parking du Rougeret, boulevard du Rougeret, rue du Tertre, dans les réseaux d'évacuation, etc... D'autres sont en vue. Des grilles ont été installées devant les entrées de propriétés. A l'instar de nombreuses autres communes, je viens de prendre un arrêté municipal demandant à tout un chacun de vérifier et curer les grilles et avaloirs devant leurs portes. Cet arrêté demande aussi de nettoyer le trottoir devant chez soi. Je remercie tous les Jaguens qui ont déjà ces réflexes sans qu'on leur demande.

Cette préoccupation se traduit aussi dans le règlement du PLUi : il est imposé pour toute nouvelle construction de garder un pourcentage du terrain non artificialisé pour permettre l'infiltration des eaux de pluie, et cela en plus des places de stationnement. Systématiquement, les demandeurs de permis de construire doivent réfléchir où iront leurs eaux de pluie.

Les chiens

Ce matin, je suis allée au bourg à pied. Après 5, j'ai arrêté de compter le nombre de tas de déjections canines sur le trottoir et le long de la Banche. Je préfère regarder la mer ou les oiseaux plutôt que de regarder où je mets les pieds. N'oublions pas que c'est une offense de ne pas ramasser les crottes de son chien dans un lieu public ; ceci est punissable d'amende. Ceci est applicable aussi sur les plages ou au camping. Nous verbalisons les personnes connues dont les chiens divaguent. Nous allons maintenant verbaliser les personnes que l'on voit laisser leurs chiens, même en laisse, faire leurs déjections, sans qu'elles ramassent. J'avoue que c'est un passe-temps peu agréable et que la police municipale ou moi-même aurions mieux à faire, mais il en relève de la salubrité publique. Merci d'emmener vos petits sacs de ramassage et d'en disposer comme il se doit.

La vie à Saint Jacut comporte aussi des sujets très plaisants. Dans cette édition vous pourrez trouver un article de Bretagne Vivante sur les sternes de l'île de la Colombière. Le spectacle de sternes plongeant pour ramasser des poissons ou des lançons est unique. Les sternes choisissent de nidifier ici, respectons leur choix. Elles sont farouches. Si elles sont dérangées, elles s'en vont sans se reproduire. Quel dommage. Merci de suivre les conseils qui nous sont donnés quant à l'accès autour et sur la Colombière.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été.

Claire Emberson

Séance du **jeudi 29 mars 2018**

Absents : M. Duretz, pouvoir à Mme Emberson ; M. Maillard, pouvoir à Mme Delage ; M. Calmay, pouvoir à M. De Brye ; Mme Goupy, excusée.

Comptes administratifs 2017 : approbation.

✓ Les comptes suivants sont approuvés par 10 voix (Mme le maire, M. Duretz et Mme Goupy ne prennent pas part au vote).

MOUILLAGES

- Fonctionnement :
Recettes de fonctionnement : 46 580,83 €
Dépenses de fonctionnement : 42 256,44 €
Résultat de l'exercice : 4 324,39 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 6 516,89 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent : 0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice : 10 841,28 €
- Investissement :
Recettes d'investissement : 17 932,34 €
Dépenses d'investissement : 1 279,36 €
Résultat de l'exercice : 16 652,98 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 56 193,22 €
Résultat de clôture de l'exercice : 72 846,20 €

ASSAINISSEMENT

- Fonctionnement :
Recettes de fonctionnement : 164 948,36 €
Dépenses de fonctionnement : 81 889,71 €
Résultat de l'exercice : 83 058,65 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 330 597,89 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent : 330 597,89 €
Résultat de clôture de l'exercice : 83 058,65 €
- Investissement :
Recettes d'investissement : 462 426,50 €
Dépenses d'investissement : 237 966,76 €
Résultat de l'exercice : 224 459,74 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : - 28 612,88 €
Résultat de clôture de l'exercice : 195 846,86 €

CAMPING

- Fonctionnement :
Recettes de fonctionnement : 406 228,65 €
Dépenses de fonctionnement : 354 821,57 €
Résultat de l'exercice : 51 407,08 €
Résultat à la clôture de l'exercice - précédent : 143 705,90 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent : 90 000,00 €
Résultat de clôture de l'exercice : 105 112,98 €
- Investissement :
Recettes d'investissement : 94 219,94 €
Dépenses d'investissement : 43 969,75 €
Résultat de l'exercice : 50 250,19 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : - 32 464,15 €
Résultat de clôture de l'exercice : 17 786,04 €

COMMUNE

- Fonctionnement :
Recettes de fonctionnement : 1 676 546,47 €
Dépenses de fonctionnement : 1 301 374,23 €
Résultat de l'exercice : 375 172,24 €
Résultat à la clôture de l'exercice - précédent : 362 731,65 €
Part affectée à l'investissement de l'exercice précédent : 362 731,65 €
Résultat de clôture de l'exercice : 375 172,24 €
- Investissement :
Recettes d'investissement : 966 362,30 €
Dépenses d'investissement : 934 175,23 €
Résultat de l'exercice : 32 187,07 €
Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 164 040,52 €
Résultat de clôture de l'exercice : 196 227,59 €

Vote des taux d'imposition 2018 des taxes directes locales

✓ Approbation, par 12 voix pour, des taux d'imposition suivants :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux 2018 votés	Produits attendus pour 2018
Taxe d'habitation	3 386 000,00 €	11,59	392 437,00 €
Taxe foncière (bâti)	2 008 000,00 €	18,95	380 516,00 €
Taxe foncière (non bâti)	19 200,00 €	50,47	9 690,00 €
CFE			0,00 €
TOTAL			*782 643,00 €

* Moins le prélèvement GIR : 268 218,00 €.

Associations communales : vote des subventions

✓ Approbation, par 12 voix, des subventions suivantes :

ASSOCIATION	DEMANDE	VOTÉ	COMMENTAIRES
Asso visiteurs malades	50,00 €	50,00 €	Aide directe à l'activité.
Club de la Presqu'île	650,00 €	650,00 €	Aide directe à l'activité.
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	290,00 €	290,00 €	Aide directe à l'activité.
UFAC (Union Fédérale des Anciens Combattants)	100,00 €	100,00 €	Aide directe à l'activité.
Gym Jaguine	650,00 €	650,00 €	Aide directe à l'activité.
Loisirs Accueil	300,00 €	300,00 €	Aide directe à l'activité.
Club des boulistes			Pas de demande.
Club Nautique	2 500,00 €	2 500,00 €	Aide directe à l'activité. Embauche d'un 2 ^e salarié.
Amicale des Pompiers	1 200,00 €	1 200,00 €	Aide directe à l'activité (cotisation correspondant à une assurance en cas de blessure en service).
Amis plage des Haas	300,00 €	300,00 €	Aide directe à l'activité, vol en juillet non couvert par l'assurance.
Echo des Ebihens			Pas de demande.
APEAEP (parents élèves)	5 000,00 €	5 000,00 €	Aide directe à l'activité. Investissement matériel pédagogique. Classe rivière (50 % parents).
Comité des fêtes	1 100,00 €	0,00 €	Achat de fournitures pouvant être financées sur la trésorerie.
Les Juméliaux	1 000,00 €	1 000,00 €	Aide directe à l'activité. Subvention statutaire.
Club du livre	1 000,00 €	800,00 €	Aide directe à l'activité.
Saint Jacut Environnement	300,00 €	300,00 €	Aide directe à l'activité.
Emeraude Stand up			Pas de demande.
Micro Climat			Pas de demande.
Centre Associatif et Culturel de la Presqu'île	320,00 €	320,00 €	Aide directe à l'activité.
Presqu'île en poésie	1 500,00 €	1 500,00 €	Manifestation les 3 et 4 août 2018.
Répar'toi même	500,00 €	500,00 €	Aide directe à l'activité.
TOTAL	16 760,00 €	15 460,00 €	

Budget camping

ASSOCIATION	DEMANDE	VOTÉ	COMMENTAIRES
ARMC (Mobil-homes)	500,00 €	500,00 €	Pour investissement matériel (l'association prête son matériel à d'autres associations).
TOTAL	500,00 €	500,00 €	

Budgets primitifs 2018 Votes

✓ Approbation, par 12 voix pour, des budgets 2018 suivants :

MOUILLAGES

SECTION D'EXPLOITATION : DEPENSES **56 121,28 €** RECETTES **56 121,28 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES **99 517,48 €** RECETTES **78 440,11 €**

CAMPING

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES **405 300,00 €** RECETTES **405 300,00 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES **140 799,02 €** RECETTES **140 799,02 €**

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES **1 771 919,65 €** RECETTES **1 771 919,65 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES **1 775 934,86 €** RECETTES **1 775 934,86 €**





Place de la poste : travaux pour la réalisation d'un enrobé avec place PMR

- ✓ Approbation, par 12 voix, pour retenir l'entreprise GNTP, moins disante (18 600,50 € HT).

Surveillance de la baignade plage du Rougeret : convention avec le S.D.I.S 22

- ✓ Approbation, par 12 voix, pour confier la surveillance d'été de la plage du Rougeret au SDIS 22 pour un coût de **16 041,00 €**.

Antenne free mobile : résiliation de la convention d'occupation du domaine public.

- ✓ Approbation, par 12 voix, pour résilier la convention signée avec Free Mobile, autorisant cette société à implanter un mât et 3 antennes au camping municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (ne donnent pas lieu à un vote)

Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Mme le maire

- création d'un bateau rue de la Manchette, entreprise GNTP + : 1 402,00 €
- réaménagement de l'accès du parking de l'EPHAD les Tamaris, entreprise GNTP + : 659,00 €
- réparations de poteaux incendie, entreprise SAUR : 1 569,79 €
- fourniture d'appuis cycles, entreprise SELF SIGNAL : 900,00 €
- achat de 60 poteaux en matériaux recyclés, entreprise SARL BSM : 1 167,00 €
- fourniture d'une main courante pour le centre culturel, entreprise MECCA OUEST : 736,45 €

- réalisation de la révision des profils de baignade de la plage des Hâas et de la plage de la Banche, entreprise SAUR : 4 980,00 €
- contrat pour l'animation du bal du 14 juillet 2018, M. JEUSSET Yoann : 600,00 €
- fanfare pour le 14 juillet 2018, association « les amis de la fanfare » : 611,20 €
- feu d'artifice du 14 juillet 2018, société EURODROP : 3 600,00 €
- achat de 3 stands up paddle gonflables (Lokahi pack W.E rider 10'6) pour le club nautique, société O RIDER'S : 1 378,00 €
- achat de 3 stands up gonflables (Sroka malibu 10'6) pour le club nautique, société O RIDER'S : 1 298,00 €
- achat de 2 gréements avec voile dacron pour le club nautique, société O RIDER'S : 588,00 €
- acquisition de 5 VHF RT420 étanches pour le club nautique, chantier naval des Dunes : 633,74 €
- acquisition de 2 moteurs hors-bord pour le club nautique, chantier naval des Dunes : 4 050,00 € (déduction faite de la reprise des 2 moteurs remplacés - 1 350,00 €)
- achat d'une tondeuse autoportée pour le camping municipal, société MPS : 8 292,95 € (déduction faite de la reprise de l'ancienne tondeuse TORO - 2 083,33 €)
- réfection d'une bande d'enrobé près du bloc n° 2 au camping municipal, entreprise GNTP + : 1 229,50 €
- remise en état des défenses d'une prame du port, chantier naval des Dunes : 835,90 €
- remise en état des défenses d'une prame du port, chantier naval Saint Jacut Marine : 1 035,54 €
- remplacement d'une borne électrique au camping municipal, entreprise ALLEZ et Cie : 1 914,00 €

Séance du jeudi 26 avril 2018

Absents: Mme Renouard, pouvoir à M. Roux; Mme Goupy, excusée

Personnel communal : création d'un poste d'agent comptable et suppression du poste d'attaché

Le secrétaire général partira en retraite le 1^{er} juillet 2018. Titulaire du grade d'attaché territorial, il sera remplacé par l'agent comptable. Il convient donc de recruter une personne pour remplacer ce dernier.

- ✓ Accord du conseil à l'unanimité.

Travaux de voirie : choix de l'entreprise pour le plateau ralentisseur à la ville es chouins

Trois entreprises ont répondu à la consultation:

- entreprise COLAS: 44 184,50 € HT,
- entreprise GNTP: 39 831,50 € HT,
- entreprise EIFFAGE: 36 511,00 € HT.

- ✓ Accord du conseil, à l'unanimité, pour retenir l'entreprise EIFFAGE, moins disante.

Camping municipal : travaux pour la pose d'un bardage sur les blocs 4 et 5

Trois entreprises ont répondu à la consultation:

- entreprise SARL MEHEUST: 29 710,53 € HT,
- entreprise SARL MTP Multiservices: 28 210,50 € HT,
- entreprise Dominique FOURE: 17 330,00 € HT.

- ✓ Accord du conseil, à l'unanimité, pour retenir l'entreprise FOURE, moins disante.

Restauration des ouvrages portuaires et de défense contre la mer : transfert d'une dépense sur le budget du port

La dépense de 28 534,00 € HT, correspondant à l'avenant n° 5 des travaux du port de la Houle Causseul sera transférée du budget de la commune à celui du port.

- ✓ Accord du conseil à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (ne donnent pas lieu à un vote)

Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Mme le maire :

- création d'un terrain de boules au camping municipal, entreprise GNTP : 4 812,50 €
- réparations sur un tracteur du service technique, entreprise OUEST MOTOCULTURE : 2 578,40 €
- achat et pose de 3 chauffe-eau pour le camping municipal, entreprise HABITAT CONFORT : 5 716,40 €
- achat de cartons Efilith Madras, société API 22 : 945,81 €
- travaux de voirie sur différents chemins, entreprise Michel CHAUVEAU : 3 360,00 €
- fourniture et transport de matériaux, carrière de Brandefert : 3 204,00 €
- signalisation horizontale, entreprise SARL BSM : 4 929,40 €

Séance du jeudi 24 mai 2018

Absents : M. Duret, pouvoir à Mme Emberson ; Mme Delage, pouvoir à M. Berteaux ; Mme Goupy, excusée.

Cale au lieu-dit « la ville neuve » : transfert de gestion

- ✓ Accord du conseil, à l'unanimité, pour la reprise de gestion de la cale par la commune.

Club nautique : remplacement de la structure plage du rougeret

- ✓ Accord du conseil, à l'unanimité, pour approuver le projet du club nautique d'installation de conteneurs maritimes sur la plage du Rougeret. La participation financière de la commune fera l'objet d'un prochain débat au conseil municipal.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (ne donnent pas lieu à un vote)

Dépenses engagées au titre de la délégation accordée à Mme le maire

- Réfection des peintures et des revêtements de sol de l'appartement du camping, entreprise Philippe CHOPIER : 7 838,31 € HT,
- Acquisition d'une vitrine d'affichage pour le camping municipal, entreprise SELF SIGNAL : 904,00 € HT,
- Aménagements extérieurs de l'Office du Tourisme, entreprise JARDIN DU LITTORAL : 754,60 € HT,
- Achat d'un photocopieur pour l'école publique, entreprise GENERALE DE BUREAUTIQUE : 2 046,70 € HT.



informations communales

Cet été, l'ALSH accueille vos enfants en juillet !

Installé dans le camping de Saint Jacut de la Mer, situé en bord de mer, cet ALSH vous propose un accueil original au sein d'une yourte.



L'ALSH de Saint Jacut de la Mer propose des activités culturelles, artistiques et sportives, autour d'un thème qui varie à chaque période : Nature et découverte, Légendes et merveilles, Cirque.

Une sortie est organisée chaque semaine : zoo, plage, accrobranche, forêt, etc.

Inscriptions et renseignements : 38 rue de la Croix Briand
22980 PLÉLAN LE PETIT

ALSH - SAINT JACUT DE LA MER

Ecole publique de Saint-Jacut de la mer - rue du châtelet
22750 Saint Jacut de la Mer

Tél : 02 96 89 41 09

Email : alsh.plelan@dinan-agglomeration.fr

Horaires d'ouverture :

du 9 juillet au 3 Août de 7h15 à 18h30

Inscriptions en fonction des places disponibles restantes
directement sur site pendant l'ALSH.

En ce qui concerne les autres ALSH, y compris ceux fonctionnant en Août, tous les renseignements sont disponibles sur le site de Dinan Agglomération :
<http://www.dinan-agglomeration.fr/Petite-enfance-jeunesse-personnes-agees/ALSH-Accueil-de-loisirs>



état civil

Décès

- Le 16/03/2018 à Dinan : Simone JAN, née BLANCHARD
- Le 31/03/2018 à Broons : Marthe OLERON, née GALLAIS
- Le 07/04/2018 à Saint-Jacut-de-la-Mer : Eugénie CLÉMENT, née TOUZÉ
- Le 18/04/2018 à Saint-Jacut-de-la-Mer : Jacqueline VOISSARD, née PAITRY
- Le 20/04/2018 à Saint-Malo : Monique LE SAUVAGE, née BOUCHER
- Le 21/04/2018 à Saint-Jacut-de-la-Mer : Gérard SAMSON
- Le 26/04/2018 à Saint-Jacut-de-la-Mer : Jean-Yves POIDEVIN
- Le 18/05/2018 à Dinan : Louise BERNADAC, née LE BOULANGER
- Le 02/06/2018 à Paris XV^e : LECHAPELIER Geneviève
- Le 09/06/2018 à Saint-Jacut-de-la-Mer : Gérard PELLERIN

Mariages

- Le 26/05/2018 : Emilie CASTIGLIONETI et Hatim M'HADHBI

Naissances

- Le 04/05/2018 : Fanny LEVEQUE, fille de Valériane RUAULT & Kévin LEVEQUE

Portage de repas à domicile : mode d'emploi

IL existe un service sur la commune : le portage de repas à domicile. Vous ou un de vos proches souhaitez établir une demande ? Vous pouvez retirer un dossier à la mairie de St Jacut de la mer ou directement à L'EHPAD de Beausais-sur-mer, où sont confectionnés les plateaux repas. Le prix est de 10 euros (portage compris) avec une option à 1 euro pour le repas du soir (plus léger, type potage et laitage). Vous devez souscrire ce service pour deux jours minimum par semaine mais cela peut être également occasionnel (suite d'une hospitalisation, immobilisation...). Ce service peut se mettre en place très rapidement après réception du dossier alors n'hésitez pas !

Clarisse RENOUARD
CCAS

Abonnez-vous au bulletin municipal !

Nous rappelons que le Jaguen est distribué dans les boîtes aux lettres uniquement si la maison est occupée et les volets ouverts au moment de la distribution. Les boîtes aux lettres doivent être accessibles et identifiables.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, vous pouvez vous abonner afin de recevoir votre bulletin municipal à votre domicile principal. Il est nécessaire de fournir à l'accueil de la mairie 4 timbres « 20 g » pour un envoi.

Les membres de la commission du bulletin municipal



Réglementation chien errant



Rappel de l'article 1 de l'arrêté municipal n° 2012/145 du 12 décembre 2012 :
« Les chiens ne pourront circuler sur la voie publique, à l'intérieur de l'agglomération

sans être tenus en laisse. Les chiens circulant en liberté seront considérés comme des chiens errants ; ils pourront, comme tels, être capturés et conduits à la fourrière où il en sera disposé dans les conditions prévues au règlement de cet établissement. »

Il en coûtera 38.00 euros d'amende au propriétaire en plus des frais d'enlèvement et de garde par Chenil Service.

Aussi, tous les animaux (chevaux, chiens,...) sont interdits sur l'ensemble des plages de la commune, du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année. (Arrêté municipal n° 2012/116 du 23 août 2012).

Terrain multisports

Une nouvelle infrastructure sportive est sortie de terre et elle était très attendue par nos jeunes Jaguens !

Implantée dans le camping municipal sur l'ancien terrain de foot, cet emplacement clos, au cœur de la commune, permet à tous, petits et grands, Jaguens ou vacanciers, d'y accéder facilement toute l'année. Sans oublier l'école qui en profitera dès la rentrée de septembre ! Ce terrain multisports permet la pratique de différents sports, notamment le basket, le handball, le tennis, le volley et sûrement pleins d'autres activités inventées sur place. Cela promet des rencontres et des moments conviviaux.

Grégory Berteaux



Nouveaux artisans et commerçants



8 à huit

« Originaires de la région et issus du commerce depuis de nombreuses années, nous avons l'immense plaisir de vous accueillir tous les jours de 8h à 20h en haute saison et du lundi au samedi de 8h à 20h et le dimanche de 8h à 13h en basse saison. Nous mettons à votre disposition une large gamme bio, un rayon fruits et légumes, une boucherie traditionnelle ainsi s'un dépôt de pains et de viennoiseries. Nous venons également de mettre en place un service de livraison à domicile ».

Emeline et Julien
02.96.27.73.59.

L'ensemble du conseil municipal souhaite la bienvenue aux nouveaux gérants de ce commerce de proximité, si nécessaire dans notre commune et les remercie des services proposés à la clientèle.



Emilie & un légume

Emilie DAVID vous propose des fruits, légumes frais et primeurs. Dépôt de pain, sandwicherie.

62 Grande Rue
09 61 66 91 20

Le restaurant Bus-station

situé à l'entrée du camping municipal de la Manchette, est un endroit original avec vue sur mer. Vous pourrez y déguster moules-frites, burger, brochettes, salades, galettes, crêpes, glaces et boissons fraîches. Réservation au 06.31.23.70.34.





Travaux de bricolage et de jardinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers et susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont tolérés que dans les tranches horaires

Jours ouvrables	8h30-12h	13h30-19h30
Samedi	9h-12h	15h-19h
Dimanche et jours fériés	10h-12h	

Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin ? NON !

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures...

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Il est également possible de faire un compost individuel.

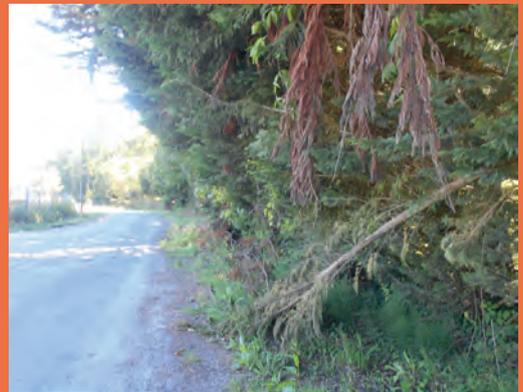
Cette interdiction concerne également les collectivités territoriales et les entreprises d'espaces verts et de paysage.



Végétation et voie publique

RAPPEL

Pensez à tailler vos haies et les branches des arbres qui dépassent sur la voie publique et qui peuvent gêner la visibilité, le passage des véhicules et des piétons ainsi que masquer les panneaux signalétiques.



RAPPEL Réglementation des plages

Extrait de l'arrêté municipal 2012/116 du 23 août 2012 :

- **l'accès des différentes plages de la commune est strictement interdit aux chiens, même tenus en laisse, et aux chevaux attelés ou non, du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année.**
- **le stationnement et la circulation des automobiles et autres véhicules à moteur sont strictement interdits toute l'année sur les différentes plages de la commune,** hormis les véhicules des professionnels tels que les conchyliculteurs, les chantiers navals et les clubs de sports nautiques, tout en respectant la tranquillité des plagistes.
- **l'allumage des feux est strictement interdit toute l'année sur les différentes plages de la commune.**



TRAVAUX

Des containers sur la plage du Rougeret



Non, il ne s'agit pas d'un échouage, mais la solution, autorisée par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), qui sera mise en œuvre par les responsables du club nautique et la municipalité pour accueillir les enfants fréquentant le club.

En effet, les actuels baraquements sont à bout de souffle et inaptes à recevoir les enfants dans les conditions requises pour l'obtention de l'accréditation de la Fédération Française de Voile.

La solution container retenue, présente des avantages d'économie, de rapidité d'installation et surtout elle est agréée par les autorités administratives dans la mesure où elle respecte l'interdiction de construire en dur sur le domaine maritime. En outre, cette solution présente l'avantage d'être mobile.

Les trois containers, une fois aménagés, offrent toutes les caractéristiques de confort et de fonctionnalité d'un bâtiment classique. Ils peuvent être éventuellement couverts d'un bardage pour une meilleure intégration dans le site.

Rendez-vous est donc pris pour avril 2019 et la prochaine saison estivale.

Jean-Christian DURETZ

Une place pour chacun...

S'il y a un endroit très fréquenté et recherché à Saint-Jacut de la mer, c'est bien la place « sans nom » qui dessert les services essentiels de notre collectivité. Cet espace a fait l'objet d'une rénovation de surface qui était plus que nécessaire. Par la même occasion, la signalisation horizontale a été revue et les espaces réorganisés.

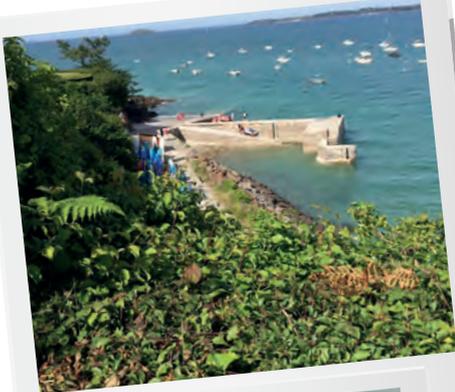
C'est ainsi que l'office de tourisme et la poste vont bénéficier d'un accueil vélo digne de ce nom, tant ce mode de locomotion se développe dans notre commune. De ce fait, la place de stationnement pour personnes à mobilité réduite, qui n'était pas aux normes, a été repositionnée dans de meilleures conditions.

Cet espace dessert également l'éco-point, le centre de secours, la base des services techniques et l'entrée de l'école. A ce sujet, des places de stationnement sont prévues pour les parents d'élèves.

Située dans le prolongement immédiat, la rue de la poste aurait quant à elle besoin également d'une rénovation mais celle-ci nécessite des travaux très lourds entraînant la reprise en sous-sol des différentes canalisations, travaux qui ne sont pas programmés à ce jour.

Sur un plan plus général, la saison 2018 sera marquée par l'ouverture de ce nouvel espace, la réouverture de la Grande Rue au niveau du cimetière, la réalisation des aménagements de sécurité de la Ville es Chouins et la création d'un espace multisport au camping. Sans oublier le port de la Houle Causseul complètement rénové.

Jean-Christian DURETZ





Plus
jamais
ça !

Déclarations préalables (accordées ou en cours d'instruction)

- DOHIN Elisabeth, 180 Grande Rue, modifications des ouvertures
- DE LAVENNE MN, 40 boulevard du Vieux Château, fermeture d'un préau
- VASSEUR MA, 54 boulevard du Rougeret, fenêtre de toit
- LEON Alain, 15 rue de la Gare, abri de jardin
- ROUAULT Annaïck, 6 rue de Biord, création d'une ouverture
- PLACÉ Guy, rue de Giraud, remplacement du portail
- SPRL NELISSEN GRADE, 164 Grande Rue, remplacement des menuiseries
- CAPPON Chantal, 36 boulevard du Rougeret, pose d'un portillon
- SCI EMMA, 19 boulevard de la Banche, modification des ouvertures
- COPPALLE François, rue de Biord, création d'ouvertures
- FRAPPIER Denis, rue des Fresches, abattage d'arbres
- HOUSSAY Roger, 29 rue de Biord, division en vue de construire
- DELAGE Gérard, 35 boulevard du Rougeret, reconstruction de la véranda après démolition
- ROLLAND Guy, 15 boulevard du Chevet, remplacement de la clôture
- FARJAUDOUX JC, 7 rue de la Noé, abri de jardin
- DIEZ Sylvie, 57 D route du Guildo, lotissement le Clos du Roi, clôture
- VILLAC Miche, 9 rue de la Manchette, fenêtre de toit
- HUCHET Samuel, 22 rue de la Gare, mur de soutènement
- HUCHET Samuel, 22 rue de la Gare, clôture
- IRRIBAREN Marina, 9 boulevard de la Banche, ajout d'une fenêtre de toit et modification
- GUIDAL Arnaud, 16 rue des Ebiens, clôture séparative
- QUERIC Olivier, 21 rue de Dinan, clôture et bardage
- CHWAT JC, 42 bd du Rougeret, division en vue de construire
- POUPINET Marc, 9 bis impasse de la Pierre Gilette, portail et escalier extérieur
- SALMON Anne, 18 rue des Ebiens, remplacement haie par grillage
- DUMY François, 22 boulevard des Dunes, remplacement des fenêtres et bardage

Permis de construire (accordés ou en cours d'instruction)

- RAULT Annaïck, 6 rue de Biord, extension de la maison existante avec véranda et terrasse
- MEHEUT Gilles, Chemin Saint Christophe, construction d'une maison individuelle
- RAULT Dominique, rue de la Manchette, construction d'une maison individuelle
- BOMPAIS Ph./RABET C, route du Guildo, construction d'une maison individuelle
- AUBRY JF, 48 rue du Châtelet, aménagement des combles et modifications extérieures

Permis modificatifs (accordés ou en cours d'instruction)

- DELAGE Gérard, 35 boulevard du Rougeret, démolition de la véranda

Accès à la **déchèterie**

Dinan agglomération informe que les usagers doivent obligatoirement être munis d'un badge pour accéder aux déchetteries de Plancoët et La Landec.

Chaque badge est crédité de 26 passages (au 1^{er} janvier 2018, ils seront re-crédités automatiquement).

Les usagers n'ayant pas leur badge d'accès peuvent se rendre à la Maison Intercommunale de Plancoët (33 rue de la Madeleine) munis d'un justificatif de domicile (taxe d'habitation ou foncière, relevé de propriété ou acte de vente pour les propriétaires, taxe d'habitation ou contrat de location pour les locataires) ou contacter le 02 96 87 72 72 ou par mail à dechets@dinan-agglomeration.fr.

Le premier badge est gratuit.

Horaires d'ouverture en dernière page.

Luttes contre le **frelon asiatique**

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques, signalez-le à votre mairie.

SAVEZ-VOUS LE RECONNAÎTRE ?



Attention au **démarchage à domicile !**



DINAN AGGLOMÉRATION APPELLE LES PARTICULIERS À LA VIGILANCE !

Méfiance, suite à la **recrudescence de démarchage commercial** téléphonique et à domicile pour inciter les particuliers à faire réaliser des travaux d'économie d'énergie sur **les communes de Dinan Agglomération**.

Certaines entreprises proposent des retours sur investissement alléchants voire même des installations « autofinancées » de panneaux photovoltaïques. L'autofinancement, qui fait apparaître un coût final nul pour le particulier, est présenté comme assuré par les aides, des primes et la vente de la production d'électricité. Cependant, la production d'électricité annoncée lors du démarchage est souvent fortement surestimée, les aides ou primes inexistantes.

Des entreprises proposent de venir chez vous réaliser un diagnostic énergétique gratuit et/ou obligatoire, suivi de travaux d'isolation à coût quasiment nul, également assurés par des aides et les économies d'énergie. Rappelons que ces diagnostics n'ont de caractère obligatoire que lors de la vente ou de la mise en location d'un bien immobilier.

Attention, il s'agit d'arguments pour obtenir un rendez-vous à domicile.

En outre, ni l'ADEME ni son réseau ne sont partenaires ou n'ont missionné d'entreprise pour quelque démarche commerciale que ce soit. Ces entreprises ne sont pas non plus mandatées par un ministère ou une collectivité territoriale.

COMMENT SE PRÉMUNIR ?

- Ne pas céder à la pression commerciale : ne rien signer, ni payer le jour même.
- En cas de signature lors d'un démarchage téléphonique ou à domicile, la personne bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours, à condition que les travaux n'aient pas commencé.
- Exiger un devis précis. Le décompte détaillé, en quantité et en prix, de chaque prestation avec les références obligatoires et les coûts du crédit à la consommation.
- Demander d'autres devis à d'autres entreprises pour pouvoir comparer.
- Contacter le conseiller info énergie, service gratuit mis en place par l'Etat, l'ADEME et la Région, qui pourra étudier le devis, vérifiera l'éligibilité des travaux aux aides financières et apportera un regard objectif et neutre sur la pertinence des travaux proposés. Permanence téléphonique ou sur RDV **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 au 02.96.87.42.44**. Plus d'infos sur le site des espaces INFO->ENERGIE bretons : www.bretagne-energie.fr ou sur le site de Dinan Agglomération : <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Habitat/Espace-info-energie>.
- Privilégier les entreprises locales et vérifier que l'entreprise soit « Reconnue Garant de l'Environnement » (RGE), critère indispensable pour bénéficier du crédit d'impôt. Un annuaire en ligne des entreprises RGE est disponible sur le site : www.renovation-info-service.gouv.fr.



RAPPEL

Chenilles processionnaires : DANGER

CHAQUE PROPRIÉTAIRE DOIT FAIRE LE NÉCESSAIRE

Pour les enfants et pour nous-mêmes

Leurs poils urticants provoquent démangeaisons, oedèmes, éruptions cutanées, allergies ... ce qui nécessite parfois une hospitalisation.

Pour nos animaux

Les avaler peut leur être fatal. Surtout ne pas toucher les chenilles et éviter les endroits où elles sont passées. La conduite à tenir en cas de contact avec la chenille processionnaire : rincer la plaie avec beaucoup d'eau et **en urgence** consulter le médecin ou le vétérinaire.

Pour limiter sa prolifération, il existe plusieurs moyens selon les saisons :

- De juin à septembre, installation de pièges à papillons.
- De septembre à novembre, traitement biologique (il est préférable de faire appel à une entreprise agréée).
- De décembre à février, coupe des nids à l'aide d'un écheloir (couper les branches infestées et les brûler) et installation d'éco-pièce autour du tronc.

Pour tout renseignement et commande, contacter Dinan Agglomération au **02 96 01 37 00** ou la mairie au **02 96 27 71 15**.

Carte nationale d'identité et passeport



Pour faire ou refaire sa carte d'identité ou son passeport, il faut s'adresser à une commune équipée du dispositif numérique de recueil (Plancoët : 02 96 84 39 70, Ploubalay, commune de Beaussais-sur-Mer : 02 96 82 60 60, Matignon : 02 96 41 24 40, Dinan : 02 96 39 22 43).

Les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont traitées sur rendez-vous. Il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>.

Renseignements sur le site :

<http://cotes-darmor.pref.gouv.fr/Actualites/Nouvelles-modalites-pour-les-demandes-de-carte-nationale-d-identite>

La CPAM des Côtes d'Armor

vous accueille sur rendez-vous

CMU complémentaire, aide médicale Etat, aide à la complémentaire santé, arrêt de travail, perte d'un proche, accident du travail, invalidité... Vous avez besoin d'aide pour gérer un dossier complexe ? L'Assurance Maladie des Côtes d'Armor vous facilite la vie avec l'accueil sur rendez-vous !

Le rendez-vous permet de gagner du temps et d'être accompagné de façon personnalisée, en ayant étudié au préalable votre situation de façon globale. Cet entretien privilégié évite la réclamation de pièces manquantes et facilite votre prise en charge.

Comment prendre rendez-vous ?

- par téléphone au 36 46 (service 0,06 € / min + prix appel)
- en vous connectant sur votre compte personnel sur ameli.fr



Recensement des jeunes JDC

Un français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses **16 ans** et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire. Il doit se rendre à sa **mairie** avec les documents suivants :

- pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- livret de famille
- justificatif de domicile

Il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.

Recherche de bénévoles

EHPAD
« Les Tamaris »

Bonjour à tous et à toutes,

Dans l'objectif d'enrichir nos activités d'animations au sein de notre EHPAD « Les Tamaris » à Saint-Jacut-De-La-Mer, nous recherchons des bénévoles pour nous aider à animer (en lien avec notre animatrice) des activités. Les interventions des bénévoles peuvent se faire de façon ponctuelles ou plus régulières, auprès de nos résidents (lecture, musique, chants, entretiens de potager, fleurs, ballades...). Le but étant que nos résidents de Saint-Jacut-De-la-Mer et venant d'autres communes, puissent continuer à se réaliser et s'épanouir dans leur nouveau lieu de vie, en gardant le lien avec leur ville et leurs connaissances.

Nous vous informons également que tous les volontaires sont les bienvenus jeunes et moins jeunes... Les interventions peuvent être ponctuelles et il n'y a pas d'engagement à long terme, chacun est libre de proposer ses disponibilités même de courte durée.

En vous remerciant,

Bien cordialement.

L'équipe soignante, EHPAD LES TAMARIS

N'hésitez pas à nous contacter au 02 96 27 77 97
ou par mail : ehpad.stjacut@mutualite22.fr

Les meublés de tourisme

La location d'un meublé de tourisme est le fait de louer un local d'habitation meublé de manière répétée et pour de courtes durées à une clientèle de passage.

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile (Article D 324-1 du code du tourisme).

La location saisonnière ou touristique se distingue du bail d'habitation selon 2 critères :

- le locataire n'y élit pas domicile, il y réside principalement pour les vacances ;
- la location saisonnière doit être conclue pour une durée maximale de 90 jours à la même personne.

Démarches auprès de la mairie :

• Si le meublé est la résidence principale,

le loueur est dispensé de toute démarche en mairie.

La résidence principale s'entend du logement occupé 8 mois minimum par an sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure. A l'inverse cela signifie que la résidence principale ne peut être louée plus de 4 mois dans l'année (article L. 324-1-1 du code du tourisme).

• Si le meublé est la résidence secondaire,

le loueur doit effectuer sa déclaration à la mairie de la commune où est situé son meublé, au moyen du formulaire cerfa n°14004*03. Il reçoit un récépissé de déclaration. *À noter : si aucune déclaration n'a été effectuée, le loueur s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.*

Tout changement concernant les informations fournies (sur le loueur, le meublé, les périodes de location) doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2043>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33175>

<https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/meubles-tourisme>

Démarches auprès des impôts :

Vous devez demander votre inscription au répertoire Sirène de l'Insee. Cette formalité est gratuite. Il faut vous adresser au greffe du tribunal de commerce de SAINT-MALO (**Cerfa n°11921*04**).

Une fois cette démarche accomplie, un numéro SIRET vous sera attribué par l'Insee. Ce numéro sera à reporter sur votre déclaration complémentaire de revenus.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/les-locations-meublees>

Taxe de séjour :

Les déclarants sont soumis au paiement de la taxe de séjour, auprès de Dinan Agglomération (depuis le 1er janvier 2017). Les recettes générées par la taxe de séjour sont reversées à l'office de tourisme de l'agglomération. Ainsi le territoire dispose de moyens supplémentaires pour mettre en place des actions de qualité en faveur du tourisme (actions de communication, de promotion, de développement touristique). Contact : Nathalie ROULON, service taxe de séjour : 02 96 87 52 74.

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Economie-numerique/Developpement-touristique/Taxe-de-sejour>

Classement du meublé :

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander le classement de votre meublé de tourisme (Cerfa n°11819*03) dans une des catégories existantes (de 1 à 5 étoiles), il a une validité de 5 ans.

Pour cela, vous devez vous adresser à l'organisme évaluateur agréé de votre choix figurant sur les listes du site internet d'Atout France : <https://www.classement.atout-france.fr/les-organismes-accredites>.

Une fois encore, l'APEAEP n'est pas restée inactive !



Au menu, une braderie, une randonnée de nuit, une fête des enfants suivie d'une soirée festive et pour clore cette année d'animations et la soirée théâtre.

Cette **braderie de Printemps** a été un peu moins fructueuse que d'autres fois, malgré un nombre habituel de bradeurs. Cependant, on peut féliciter l'organisation au cordeau (merci Marie-Charlotte et son équipe de bénévoles).

Préparée par Yann et menée par nos guides aguerris, Vincent et Loïc, la **randonnée de nuit aux Ebihens** nous a offert une balade magique dans une baie magnifiée par des reflets incroyables et une joyeuse ambiance. Rires d'enfants et émerveillement des grands au rendez-vous !

La **fête de l'école** a été un succès ! Le manège de Marcel a ravi les petits, les palets d'Yvan ont amusé les grands et les enveloppes de Fred ont mis tout le monde d'accord ! Steph et son maquillage ont enchanté les demoiselles, la pêche à la ligne avec Caroline et Nathalie est toujours aussi populaire, le tir au but de Matthieu a réveillé les compétiteurs et la mare aux canards d'Alison et de Pierre n'a fait aucune victime humide ! Le soleil s'étant invité toute la journée, les bénévoles de la buvette n'ont pas chômé et nous ont régalez palais et gosier. Les enfants ont entonné un florilège de chants appris tout au long de l'année et les spectateurs étaient nombreux pour les applaudir. La fête s'est poursuivie avec le repas et le karaoké et la cour s'est transformée en piste de danse ! Une fois encore, la joie était présente et les recettes conséquentes.

Merci à tous les bénévoles pour les installations, les douceurs et leur présence !

L'année prochaine, n'hésitez pas... rejoignez-nous !

Le bureau de l'APEAEP



Des chercheurs en herbes à l'abbaye de Saint-Jacut

Installés à l'abbaye de Saint-Jacut-de-la-mer du 14 au 21 juin à l'occasion de la 13e école d'été internationale en imagerie biologique et médicale (IEEE EMBS), les scientifiques, chercheurs et autres doctorants venus du monde entier, ont accueilli mardi 18 juin les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école publique de Saint-Jacut.

À cette occasion quelques chercheurs présents ont pu présenter une partie de leurs travaux aux élèves grâce à la mise en place d'un quiz et de plusieurs ateliers autour de l'imagerie médicale, mais aussi du fonctionnement du cerveau, des différentes parties du corps humain ou encore de l'observation de bactéries.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 souhaitent tout particulièrement remercier les scientifiques pour leur accueil ainsi que l'abbaye de Saint-Jacut qui a gentiment prévu un gouter pour revigorer ces curieux d'un jour.

Gwénaelle Couvreur

Professeure de la classe des CE2-CM1-CM2 à l'école de Saint Jacut de la mer.



Lien pour plus d'informations sur la 13th IEEE EMBS :
<http://conferences.imt-atlantique.fr/ieees/index.php?pid=0>



Comme chaque année, nos élèves ont la chance de pratiquer à domicile quelques séances de voile, et ils sont plutôt très à l'aise !





Découverte d'un jeu offert par Louise, notre nouvelle petite copine qui vit au Pays de Galles

Merci Marie-Paule !



Le 16 mars dernier, les enfants de l'école ainsi que l'équipe pédagogique avaient réservé une petite surprise à Marie-Paule Bachelot pour saluer son départ à la retraite! Après plus de 30 années au service de la cantine scolaire au sein de l'EHPAD. C'est en chanson, accompagnés par leurs instituteurs, qu'ils ont chanté « Les cornichons » de Nino Ferrer, en hommage à une fameuse Piémontaise !

Classe RENOUARD



Promenade dans les jardins du Musée Manoli.

Visite du chantier naval des Dunes : comment réaliser un radeau en utilisant des matériaux recyclables ?



Avec la collaboration de Laetitia de l'association « Théâtre en vert » et de l'équipe pédagogique, les enfants nous ont offert un beau spectacle théâtral sur le thème de la préservation de l'environnement.



Printemps des Poètes

Prestation des enfants dans le cadre du printemps des Poètes le 30 mars 2018 à l'Abbaye

*Si la Garonne avait voulu elle aurait pu dans sa furie
pénétrer jusqu'en Sibérie passer l'Oural et la Volga
elle aurait dégelé le pôle.
(Julos Beaucarne)*

La prestation proposée par les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école fait suite à un travail multidisciplinaire (français, histoire, géographie, musique...) et prend appui sur toutes les modalités de l'expression (écrite, orale, corporelle, théâtrale...).

Dans le cadre du projet d'école portant cette année sur l'eau, les enfants se sont intéressés aux grands fleuves à travers les continents. Cette étude a permis de travailler le lexique géographique (en lien avec les récentes crues de la Seine et un travail sur la presse), d'aborder la question des Etats-Unis (l'histoire du Mississipi, la lutte contre les discriminations, les styles musicaux...), de lire et sélectionner des textes poétiques relatifs à ce thème puis de les mettre en scène.



Cela a été l'occasion pour les élèves de rencontrer Mathias Akamah (officier de marine), Adrien Sohier (musicien) et, dans le cadre des interventions de Lire et Faire lire, de poursuivre le travail soutenu de lecture et théâtre avec Jacqueline Baringo. Qu'ils soient ici remerciés pour leur aide !

Pascal ABILY

Toute l'école s'est déplacée au collège

Rencontre avec les collégiens après une année scolaire d'échanges et de travaux communs autour du thème des émotions.





Vide grenier



Dimanche 22 Juillet 2018

**Vide grenier des commerçants-
artisans de St Jacut de la Mer
Sur la Banche**

Les Inscriptions :

Téléphone : 07 77 07 26 42

Permanence : débute le 12 Juin à la salle
des fêtes les mercredis et jeudis de 15h30
à 17h (sauf le mercredi 25 juillet)

Du mois de juillet et août
pour le vide grenier du 19 août
3.50€ le mètre

Mail : acjstjacut@gmail.com

Cours de théâtre

Philippe SOHIER propose des cours de théâtre aux adolescents à partir de 14 ans et aux adultes. Ces cours auront lieu le mardi de 18h30 à 20h30 à la maison de la mer pendant la période scolaire.

Pour tous renseignements, contacter Philippe SOHIER au 06 81 80 17 57 (Micro-climat)

Ty yoga



L'association Ty Yoga et son professeure Catherine Mambéré diplômée de la Fédération Nationale des Enseignants de Yoga continue de proposer ses cours en Hatha Yoga, chaque mardi de 18h30 à 20h dans la salle

des fêtes de St Jacut de la Mer. Son enseignement propose une nouveauté de cours à chaque fois composés d'éveil respiratoire, d'éveil corporel, de diverses postures, de salutations, et de détente / relaxation / méditation, pour le bien-être des pratiquants. Tout cela dans une ambiance douce et sympathique.

Catherine Mambéré Contact : 0662033672

Yacht club de Saint Jacut de la mer



Après les trois régates monotypes du début de saison, le Yacht Club de saint Jacut organise huit régates sur les mois de juillet et d'août.

Ces régates qui animeront notre magnifique baie se veulent avant tout conviviales et formatrices. Même si certaines d'entre elles sont des rendez-vous majeurs pour un grand nombre de régatiers de notre région, elles se courent toutes dans un esprit bon enfant.

Deux nouveautés cette année :

- La Coupe Juvamine sera ouverte aux croiseurs côtiers et entrera dans le classement du Trophée habitables des côtes d'Amor.
- La Coupe Max et Lili organisée dans le cadre de notre école de voile sera réservée aux jeunes régatiers de huit à quinze ans et sera courue sur les bateaux du club.

Toute l'équipe des bénévoles est d'ores et déjà mobilisée pour que cette saison soit un réel succès.

Vous trouverez tous les renseignements pour participer ou assister à ces compétitions sur notre site internet <http://www.cn-saintjacut.com>

Ode au bénévolat • TRAIL DES EBIHENS • 10 juin 2018

**La 15^e édition du trail vient de fermer ses portes !
Revivons ensemble cette journée riche en émotions et en énergie :**

**La 15^e édition du trail vient de fermer ses portes !
Revivons ensemble cette journée riche en émotions et en énergie :**

7h45 : le parking de la salle des fêtes est calme et dans le brouillard, on commence à entendre la rumeur des 1ers bénévoles qui arrivent. Le temps, qui n'est pas de la partie, n'entame pas les motivations.

9h15 : les coureurs affluent pour retirer leurs dossards et la rumeur commence à enfler. Ils sont de plus en plus nombreux !

10h15 : invasion de Normands parés de tenues extravagantes telles que des tutus et autres bouées en forme de homard ! Mais nos bénévoles n'étaient pas en reste avec notre traditionnelle sirène des Ebihens qui s'est refait une beauté cette année !

10h20 : le stress monte d'un cran et c'est l'effervescence ! Chacun est équipé de son dossard et rejoint lentement la ligne de départ. Certains s'échauffent, s'étirent sur les rebords des fenêtres... d'autres gonflent leur bouées ! Un millier de points fluos s'agitent et attendent d'en découdre avec leur adversaire mais aussi avec la grève qui les attend patiemment.

10h30 : C'est le départ ! 968 coureurs passent la ligne ! Les premiers partent en courant et les autres, suivent en marchant jusqu'à la ligne où ils passent à la vitesse supérieure !

Il est temps pour les bénévoles de préparer l'arrivée des coureurs ! Il faut couper les fruits et les sandwichs pour les ravitaillements, on s'affaire au stand des crêpes pour sustenter les gourmands et la buvette s'installe doucement ! Dans la salle, on met en place les tables de massage et les plateaux qui serviront aux repas ! Les braises sont déjà dans le barbecue ! Quelle organisation ! Et quel plaisir de voir tous ces gens motivés et impliqués !

Guidés par des cavaliers et des motards, les coureurs avancent et passent les divers points de ravitaillement, guidés par les signaleurs à peine visibles dans le brouillard...

11h45 : Escorté par les chevaux, Julien Guillé, le grand gagnant de cette édition passe la ligne d'arrivée en 1h16 mn et avec le sourire ! Une petite interview et les autres le talonnent ! Il a avalé les 20 km de la course à une vitesse folle ! La première féminine, Christelle Mesnage arrive en 1H40 aussi pimpante qu'à son départ.

12h15 : On lance les hostilités ! La buvette ouvre et les galettes saucisses cuisent ! Les sardines grillent. L'ambiance est bonne et durera jusqu'aux environs de 15h30, heure à laquelle il faudra penser au démontage.

13h00 : Intervention des secours pour le malaise sérieux d'un concurrent. Grosse frayeur au pied de l'ambulance. Grâce à sa prise en charge rapide par des coureurs et la bonne organisation des secours, le coureur s'en sortira. Les nouvelles d'après course sont rassurantes. Ce coureur expérimenté qui courait pour la première fois à Saint Jacut remercie particulièrement les intervenants (coureurs, médecin de la course, pompiers et SAMU).

19h15 : réunion de debriefing, des applaudissements fusent après la diffusion du reportage de France 3, merci Nathalie !

L'équipe du trail tient à remercier les coureurs et les bénévoles qui ont fait de cette 15^{ème} édition une réussite dans des conditions difficiles !

Merci à Jean-Jacques PERRON et à l'équipe de pompiers pour leur intervention.

Un grand merci aux sponsors et à la municipalité qui nous soutiennent depuis si longtemps.

Rendez-vous le vendredi 28 septembre pour le traditionnel repas des bénévoles.

A l'année prochaine pour une nouvelle édition du trail !

Aurélië SAILLARD pour l'organisation





Presqu'île en poésie

Festival de poésie

à Saint-Jacut de la mer, le 3 et le 4 août 2018

THÈME DE LA SECONDE ÉDITION : « NOMADES »

Nomades, sur terre comme en mer, poètes voyageurs et amoureux des mots se retrouveront pour la seconde édition du festival de poésie « La Houle des mots » à Saint-Jacut de la mer, le 3 et 4 août. Les poètes Alexis Gloaguen, Titi Robin et Jorge Najar nous emporteront d'Occident en Orient et de Bretagne en Amérique, par des lectures de leurs œuvres, en bord de mer. La musicienne Anne Claire Toussaint (à la flûte traversière) et la comédienne Françoise Le Meur nous feront voyager dans le temps, à travers un concert récital. De nombreuses animations compléteront cette programmation : des expositions photographiques et picturales, une table ronde et des conférences, un atelier d'écriture, une séance de yoga poétique, un parcours olfactif et théâtral, des apéros micro-ouvert, la remise des prix du concours de poésie lancé au printemps par l'association *Presqu'île en Poésie*, et pour finir en beauté, une guinguette poétique.

Des exposants libraires et éditeurs présenteront une sélection d'œuvres des poètes invités et plus largement de littérature sur le thème des Nomades.

Le festival se tiendra dans les jardins et les salles multimédia de l'Abbaye le 3 août, et sur la terrasse de la Maison de la Mer au port de la Houle Causseul, le 4 août.

Programmation détaillée à venir sur le site : <http://presquileenpoesie.org/>

Laure Morali



Sylvie Diez, passion pétanque

ATSEM, agent territorial spécialisé à l'école maternelle de Saint-Jacut, Sylvie Diez est aujourd'hui championne départementale de pétanque des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine. Rencontre.

Comment vous est venue la passion de la pétanque ?

Il y a quelques années, un après-midi, je suis allée avec mon ami jouer sur les terrains de Saint-Jacut. C'était la première fois. J'ai trouvé ça sympa. J'ai commencé à y prendre goût en participant à quelques concours. Je me suis entraînée seule. J'ai accroché de plus en plus. J'ai gagné quelques concours et me suis licenciée à Lamballe pour participer à différents championnats, ce club étant affilié à la FFPJP, fédération française de pétanque et de jeu provençal.

2018, l'année faste ?

Cette année, en février, j'ai remporté le National de Cholet, dans le concours C réunissant 192 triplètes. En mars, je me suis qualifiée pour la ligue en mixte. En avril, je suis devenue championne des Côtes d'Armor en triplète et le mois suivant, avec le club de Châteauneuf, championne d'Ille et Vilaine, « génération mouvement » en triplète également. Et en juin, j'ai participé au championnat régional des clubs.

Et maintenant ?

Etant championne départementale, je me suis qualifiée pour le championnat de France. Il aura lieu à Figeac, dans le Lot, début juillet. Je suis super contente d'y participer, d'autant que je n'ai que deux années de licence. C'est une expérience extraordinaire que je n'oublierai sûrement pas.

Jacques Roux

Contact : 06 62 03 36 72



Sylvie Diez, championne départementale, est toujours adhérente de la « Pétanque jaguine » le club où elle a fait ses débuts.



CALENDRIER / MANIFESTATIONS

Dates à retenir

Août

- Vendredi 03 et samedi 04 : Festival : « La Houle des Mots » (Presqu'île en Poésie)
- Dimanche 05 : Cérémonie Forces Françaises de l'Intérieur
- Mercredi 08 : Randonnée de nuit aux Ebihens (Comité des fêtes) avec Musique bretonne
- Jeudi 09 : Fête au camping municipal (Association des résidents des mobil-homes) : concours de palets/boules; animations diverses - ouvert à tous
- Samedi 11 : Fête au village avec feu d'artifice à la Manchette (Comité des fêtes)
- Mardi 14 : Théâtre* (Echo des Ebihens), salle polyvalente*
- Mercredi 15 : Hommage aux marins péris en mer
- Jeudi 16 : Théâtre* (Echo des Ebihens), salle polyvalente*
- Dimanche 19 : Vide-grenier à la Banche (Comité des fêtes et ACJ)
- Vendredi 24 : Théâtre* (Echo des Ebihens), salle polyvalente*

Septembre

- Samedi 08 : Le Grand forum des associations (Créhen)
- Dimanche 09 : Pique-nique de la Presqu'île (camping municipal de la Manchette)

Octobre

- Dimanche 28 : Braderie des Petites Crevettes (APEAEP), salle polyvalente

Novembre

- Dimanche 11 : Cérémonie commémorative de l'Armistice de la 1^{ère} Guerre Mondiale
- Dimanche 18 : Théâtre* (Echo des Ebihens) à l'occasion du téléthon, salle polyvalente
- Dimanche 25 : Repas des Aînés, salle polyvalente

Décembre

- Samedi 08 : Marché de Noël (APEAEP), place Landouar

*Echo des Ebihens : la pièce de théâtre est intitulée « Un beau salaud », de Pierre CHESNOT

Marché hebdomadaire : tous les vendredis

**Le Club Nautique : 11 régates (juin, juillet et août)
Pétanque Jaguine : Challenge d'été chaque vendredi de juillet et août.**



Les annonces de l'Abbaye

02 96 27 71 19 - www.abbaye-st-jacut.com

Le programme est disponible en détail sur le site de l'Abbaye.

NOS SOIRÉES

JEUDI 12 JUILLET, 20H45

Feng Shui, Qi Gong, Tai Chi... Nouvel art de vivre ou sagesse orientale ? Maëlle Thomas-Bourgneuf

MERCREDI 25 JUILLET, 20H45

SPIRALE, le voyage vers le centre - David Balade

SAMEDI 28 JUILLET, 20H45

Spectacle : La Voix du Ciel - Un hommage tournoyant à la danse et la musique soufie - Rana Gorgani et Miço Kendes

DIMANCHE 29 JUILLET, 20H45

Dieu au pluriel. Penser les religions - Remi Chéno

MERCREDI 1^{ER} AOUT, 20H45

Raison et foi, une confrontation à renouveler ? - Francis Guibal

LUNDI 6 AOUT, 20H45

Veillée-chansons : « Un vent de résistance » - Laurent Grzybowski

MARDI 7 AOUT, 20H45

Les voies du silence - Remi Chéno

LUNDI 20 AOUT, 20H45

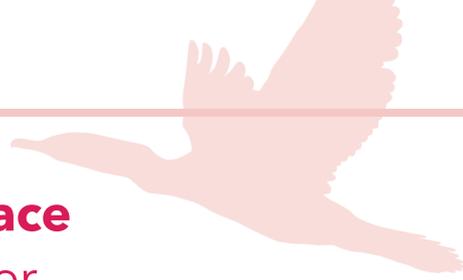
Sois raisonnable et humain ! - Axel Kahn

NOS EXPOSITIONS

10 expositions entre le 9 juillet et le 30 août

Pauline HEGARET / Philippe de MONCUIT / Nikolay SPASOV / David BALADE / Anna MARGOTIN / Marianne LEMARCHAND / Anne-Claude FAVE / Pascale AYRAULT / Thierry MEUROU / Wilfrid SERIZAY / Kermariz / Christine FOLIO





Le triathlon Emeraude Tri Race arrive à Saint-Jacut-de-la-Mer

Fort de ses 6 éditions, EMERAUDE EVENTS est devenu une épreuve phare en Bretagne. Chaque année, l'événement sport outdoor de la Côte d'Emeraude ajoute des nouveautés. Et 2018 ne dérogera pas à la règle !

Au programme 4 épreuves pour un week-end 100% aventure :

TRI RACE Dimanche 16 septembre à 9h à St Lunaire : ce triathlon longue distance est une épreuve incontournable du Grand Ouest. Tous les ans mi-septembre, 400 triathlètes se jettent à l'assaut de la Côte d'Emeraude. Départ à 9h plage de Longchamp à St Lunaire pour 1.9km de natation puis 90km de vélo et enfin 21km d'une course à pied technique le long de la mer. Cette année, le nouveau parcours vélo est constitué d'une seule boucle de 90km à travers 12 communes. Les athlètes passeront par Saint-Jacut-de-la-Mer le dimanche 16 septembre 2018 de 10h à 11h30.



ATTENTION DIFFICULTÉS DE CIRCULATION : circulation possible uniquement dans le sens de la course. Le parcours est en ligne sur le site internet : www.emeraude-events.com

Nous cherchons des bénévoles pour encadrer la course sur Saint-Jacut-de-la-Mer et les environs.

Pour faire partie de l'aventure, contactez-nous via le site internet :

www.emeraude-events.com
ou contact@emeraude-events.com

Allan LAGREE

CONCOURS PHOTO GRAND PUBLIC

J'❤️ Vallée de la Rance
Côte d'Emeraude
Parc naturel régional

JE FLASHE MON PAYSAGE COUP DE

Nombreux lots à gagner !!!

3 thématiques :

- Le paysage de mon quotidien
- Le paysage de mes souvenirs
- Le paysage emblématique à mes yeux

Catégorie junior
Moins de 12 ans

Du 2 juillet au 5 août 2018

Renseignements et inscriptions : 02 96 82 31 78 ou sur www.coeur.asso.fr

Concours organisé par COEUR Emeraude dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude.

L'association COEUR Émeraude lance un concours photo sur le thème du paysage et de son évolution intitulé "Je flashe mon paysage coup de COEUR !".

Ce concours pour petits (catégorie juniors moins de 12 ans) et grands (catégorie adultes de 13 ans et plus) vous invite à prendre des photographies de paysages sur le territoire de la Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude en répondant aux 3 thématiques proposées :

- Le paysage de mon quotidien
- Le paysage emblématique à mes yeux
- Le paysage de mes souvenirs : Reprenez en photo un paysage du territoire à partir d'une photo ancienne ou d'une carte postale :



(Tutoriel et ressources disponibles sur www.coeur.asso.fr)

Les photos sont à envoyer par mail à l'adresse sc.paysages@coeur-emeraude.org ou bien par courrier au siège de l'association COEUR Emeraude (4 allée du château 22100 DINAN) accompagnées d'un bulletin de participation.

De nombreux lots à la clé !!!

Des places pour le Grand Aquarium de Saint-Malo, des sessions d'accro-branche, une sortie en mer à la découverte des mammifères marins, une croisière sur la Rance, des tirages photos en grand format, des places de cinéma, des places pour le Dinard Film Festival, des visites de la Tour de l'horloge et du château de Dinan et bien d'autres encore...

Les photos seront soumises au vote du public sur internet pour une remise des prix début septembre...



Devenez "Observateurs de l'Atlantique".



L'Aquarium La Rochelle, en partenariat avec l'Observatoire PELAGIS de l'Université de La Rochelle, a lancé l'opération baptisée "Observateurs des Pertuis" depuis 1996.

Cette campagne invite tous les navigateurs à signaler la présence de tortues marines, de cétacés ou d'autres espèces. Ces données permettent d'identifier les espèces présentes sur le territoire ainsi que leur fréquence d'observation.

Pour participer à la campagne, des fiches d'observations sont disponibles dans les capitaineries ou téléchargeables sur le site de l'Aquarium La Rochelle ou encore sur le site de l'observatoire Pelagis.

Si vous rencontrez un animal vivant en mer, mort ou à la dérive, restez à l'écart et contactez 7j/7.

Suivis sanitaires et pêche à pied récréative en Bretagne



Pour tout savoir sur la pêche à pied, les risques sanitaires, la qualité, les quantités et le classement des différentes zones de pêches à pied de loisir, il est utile de consulter le site internet www.pecheapied-responsable.fr créé par l'Agence régionale de santé Bretagne (ARS) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) dans le cadre de leur surveillance sanitaire des zones de pêches à pied de loisir.

Voir aussi le site de la Préfecture des Côtes d'Armor :

<http://cotes-darmor.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-navigation-littoral-et-Peche/Cultures-marines-et-pisciculture/Classement-sanitaire>

Soyez très vigilants ! Ne partez pas sans vous renseigner préalablement auprès de l'office de tourisme sur les horaires des marées.





Bretagne Vivante

Elles sont là !
Qui ? Les sternes. Où ? sur l'île de la Colombière...
Quèsaco ?



Le Conseil Départemental et l'association Bretagne Vivante travaillent en partenariat depuis plusieurs années pour l'étude, la surveillance et la protection des oiseaux nichant sur l'île de la Colombière, au large de Saint-Jacut-de-la-Mer. De son côté, la mairie offre un soutien logistique en accueillant les gardiens saisonniers au camping municipal de la Manchette.

Sur cette île, des oiseaux marins protégés viennent pondre leurs œufs et élever leurs jeunes. Il s'agit des Sternes, de trois espèces : les Pierregarin, les Caugek et les Dougall.

Les sites de nidification de Sternes de Dougall sont particulièrement rares, puisqu'il n'y en a que deux en France, dont la Colombière.

Aussi, un protocole d'étude de ces populations d'oiseaux a été mis en place, afin de suivre, au fil des ans, l'évolution de leur présence.

Comme chaque été depuis 1991, les bénévoles de l'association, des salariés et des services civiques se relaient sur le site pour le protéger d'éventuels dérangements durant toute la belle saison.

En effet, à marée basse, un cordon de galets permet d'aller sur cette île... mais c'est interdit ! Elle est une propriété départementale dont l'accès est réglementé par un arrêté préfectoral de protection de biotope. Du 15 avril au 31 août, il est ainsi strictement interdit de pénétrer à l'intérieur d'un périmètre de protection établi 100 mètres tout autour de l'île. Toute intrusion, humaine ou animale, pourrait compromettre la saison de reproduction des sternes qui nichent à même le





sol et sont très sensibles aux dérangements.

Vous pourrez donc croiser, lors de vos sorties estivales, des personnes toujours aimables et désireuses de partager leur passion, qui vous rappelleront pourquoi l'accès à cette île n'est pas autorisé et qui pourront vous expliquer un tas de choses sur ces oiseaux, leurs modes de reproduction, leurs sites de vie, les mesures que nous pouvons mettre en place pour aider

leur installation... Cette année par exemple, Bretagne Vivante tente une approche de son homologue britannique (la RSPB), avec la pause de nichoirs au sol, devant favoriser l'implantation, la ponte, la nidification puis la bonne croissance des jeunes. Souhaitons que les sternes de Dougall apprécient et qu'elles nous offrent une belle colonie de jeunes à l'envol à la fin de cet été !

Pour ceux qui voudraient braver les interdits, les patrouilleurs saisonniers de Bretagne Vivante sont en lien direct avec la Mairie de Saint-Jacut, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les affaires maritimes et la brigade nautique de la gendarmerie nationale à même de verbaliser les personnes qui ne sauraient respecter la loi.

Nous vous souhaitons à tous un bel été et de profiter de cette nature belle, sauvage et fragile qui nous entoure...

Emmanuelle Petit de Bretagne Vivante



tribune Libre

Projet PATRIMOINE MARITIME : une petite plaquette nous a été remise avec le port de la Houle-Causseul en photo. Oui, mais l'ancien port, celui qui n'existe plus. Bravo à l'actuelle municipalité pour la conservation du patrimoine maritime de Saint-Jacut! Je réitère mes critiques sur ce projet PATMAR sans grand intérêt et qui s'annonce surtout très coûteux.

Houle-Causseul PORT NUMERO BIS: les travaux semblent enfin en voie d'achèvement. Je ne peux ici qu'exprimer mon vif mécontentement sur le résultat final, digne du célèbre architecte égyptien "Numérobis" imaginé par Messieurs Gosciny et Uderzo. Abordez par la cale Nord Est, gravissez les 10 premières marches avec énergie car elles sont hautes. Il vous reste le meilleur: 2 nouvelles marches de 34 et 36cm! Attention alors à la 13ème marche qui risque de vous porter malheur: 50 cm moins large que les autres et pas de rembarde; évitez enfin de buter sur le petit décrochement de 5 cm. Au cas où vous préféreriez aborder par les nouvelles échelles, vous avez le choix: pour l'échelle proche du musoir, en net faux aplomb vers l'extérieur, 57 cm sont à franchir depuis le dernier barreau. Je vous conseille plutôt l'autre: 40 cm seulement...

Pourquoi l'échelle inox du musoir, fonctionnelle et pratique a-t-elle été supprimée, ainsi que toutes les rambardes inox? Au cas où utiliseriez votre propre annexe, méfiez-vous encore des anneaux en forte saillie et des pentes fortement inclinées qui feront toboggan une fois les algues installées.

En conclusion, l'ouvrage réalisé est non seulement très laid mais aussi très dangereux, je suis bien certaine qu'il y aura des chutes, potentiellement mortelles vu la hauteur.

Je pense que le maître d'oeuvre ne manque pas de toupet d'avoir réclamé pour le suivi des travaux une 2ème rallonge de 27300€/ttc ramenée à 21060€ ttc (coût total de la maîtrise d'oeuvre 85500€ ttc) et j'espère que l'adjoint en charge des travaux ne réceptionnera pas l'ouvrage en l'état, mais rien n'est moins sûr. ..

COMMUNE NOUVELLE: "on liquide et on revient". Voilà la question de la commune nouvelle qui réapparaît, avec la décision qui vient d'être prise d'une consultation publique aux vacances de la Toussaint 2018, sans réunion publique préalable pour présenter le projet. Vouloir "saborder" la commune de Saint-Jacut à un an et demi des élections municipales, je trouve cela un peu fort. Certains de nos adjoints et conseillers se voient sans doute déjà élus par les 2800 électeurs de Beaussais sur Mer sur liste entière menée par le Maire de Ploubalay (pas de panachage). Ces manoeuvres politiciennes à notre échelon communal sont navrantes. Qu'ils annoncent clairement leur projet de commune nouvelle et les électeurs DE SAINT-JACUT trancheront aux prochaines municipales....

En attendant, excellent été à tous.

Roselyne Goupy



Prochain numéro : décembre 2018 // Envoi limite des articles : 29 octobre 2018

Mairie 02 96 27 71 15

9h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi sauf mercredi après-midi (fermé au public)

www.mairie-saintjacutdelamer.com
mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr

Poste 02 96 27 71 00

Du lundi au samedi de 9h00-12h00

Du 09 juillet au 18 août : de 9h00 à 12h00 du lundi au samedi et de 14h00 à 16h00 lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Office de Tourisme tél. : 02 96 27 71 91

accueilsaintjacut@dinan-capfrehel.com

Du 1^{er} juillet au 31 août : du lundi au samedi de 09h30-12h30 / 14h30-18h30

Dimanche et jours fériés : 10h00-12h30 / 15h00-18h00

Gendarmerie 17

Brigade de Ploubalay 02 96 27 20 17

Brigade de Plancoët 02 96 84 13 99

Défibrillateurs disponibles

- Toute l'année : à la mairie
- D'avril à septembre au camping et à la maison de la mer, au port de la Houle Causseul

Pompiers 18

Appel d'urgence européen 112 (appel gratuit redirigé vers les pompiers et le SAMU)

Secours en mer

CROSS CORSEN : 196 • VHF CANAL 16

SAMU 15

Kinésithérapeute 02 96 27 73 80

Cabinets d'infirmiers St-Jacut : 06 32 47 97 06.

Ploubalay, commune de Beaussais sur Mer :
02 96 27 37 90

Pharmacie 02 96 27 76 27

Lundi au vendredi 9h00-12h30 / 14h30-19h00

Samedi 9h00-12h30

Juillet-août : Lundi au vendredi 9h00-13h00 / 14h00-19h00

Samedi 9h00-12h30 / 14h30-18h

Tri et éco-points :

Verre	Bouteilles Plastiques ; Boîtes conserves Emballages ménagers sans résidus alimentaires	Papiers Magazines	Vêtement Benne « Le Relais »	Cartons propres
Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	Chemin de la Vigne	
Houle Causseul	Houle Causseul	Houle Causseul		
Aire Camping-car	Aire Camping-car			
Zone Artisanale	Zone Artisanale	Zone Artisanale		Zone Artisanale Benne rouge
Parking Rougeret	Parking Rougeret			
Parking des Haas				

Collecte des encombrants en octobre

Inscription obligatoire à l'accueil de la mairie, au 02 96 27 71 15 ou par courriel (mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr).

Date limite : vendredi 28 septembre 2018, 12 h 00.

Ne sera ramassé que ce qui aura été déclaré en mairie.

Collecte des déchets ménagers

Jour de collecte pour les individuels : le lundi (+ samedi les semaines 28 à 35, soit du 09/07/18 au 01/09/18 y compris le 14 juillet)

Service assuré par Dinan agglomération - Tél : 02 96 87 14 14

Email : dechets@dinan-agglomeration.fr

Déchets verts broyables

à l'Abbaye, avec participation,

prévenir par tél au 06 85 53 38 51

Déchetterie de Plancoët

Du 1^{er} février au 31 octobre :

Lundi : 9h00 à 12h • Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi :

9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 • Jeudi : 14h00 à 18h00

Fermeture à 17h00 du 1^{er} novembre au 31 janvier.

(Fermé le lundi après-midi, le jeudi matin, le dimanche et les jours fériés)

Médecins

Cabinet médical 26 boulevard du Rougeret :

Dr LEMONNIER : 02 96 27 72 32

Consultations sur rendez-vous lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 et le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 16h30.

Dr BLOND : 09 82 33 58 51 - si occupé : 09 73 03 04 24

Consultations le lundi de 8h00 à 12h00/15h00 à 18h30, le mardi de 8h00 à 12h00/14h00 à 18h30 (ostéopathie),

le mercredi uniquement des semaines paires

de 8h00 à 12h00/14h00 à 18h00

et le vendredi de 9h00 à 12h00/14h00 à 18h00.

Conciliateur de justice : renseignements en mairie pour connaître les dates des permanences.